

être social et des affaires sociales du Bill C-22, Loi concernant le football professionnel au Canada.

M. Lalonde, appuyé par M. Haidasz, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

Il s'élève un débat;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, cette motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu'il suit:

MM. McGrath, Clarke (Vancouver Quadra), Frank, Jarvis et Whittaker en remplacement de MM. Ritchie, Hellyer, Lambert (Edmonton-Ouest), Gillies et Blenkarn sur la liste des membres du Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre est déposé sur la Table, conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. Davis, membre du Conseil privé de la Reine,—Copies, en français et en anglais, du rapport annuel sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique pour l'année financière terminée le 31 mars 1973, conformément à l'article 41 de cette Loi, chapitre 47, Statuts du Canada, 1970-1971-1972. (Document parlementaire n° 292-1/15).

A 10 h. 28 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.